

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du haut, lundi le 5 mai 2014 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 3 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2014-65 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2014-66 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2014-67 Accepter les comptes du mois d'avril 2014

La liste des comptes du mois d'avril est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'avril au montant de 87,004.67\$ et en autorise le paiement.

Dépôt par la directrice générale des 2 états comparatifs conformément à l'article 176.4 du Code municipal

2014-68 Autorisation d'achat – balai racleur

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un outil balai racleur avec arbre détachable si nécessaire, au coût total de 770.22 taxes incluses chez Dickner inc.

2014-69 Formation d'un comité ad hoc pour le camion Freightliner

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de nommer MM. Robert Savoie, Jean-François Beaulieu et Ghislain Blais pour faire partie de ce comité ayant pour mandat d'analyser

toutes les options possibles pour régler le dossier du camion Freightliner 2011 et d'en faire recommandation au conseil municipal.

2014-70 Soutien financier – Fête au village

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 800\$ à la Corporation de développement pour la Fête au village, dont 300\$ sont prévus au budget autres activités culturelles et 500\$ au budget des dons au niveau local.

2014-71 Projets concertés du pacte rural

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'allouer un montant de 1,560\$ de l'enveloppe projets concertés du pacte rural pour couvrir une partie des coûts de la ressource humaine partagée St-Eugène-St-Valérien pour le poste agent de développement communautaire.

2014-72 Partenariat financier – agent communautaire

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 2,392\$ à la municipalité de Saint-Eugène, montant constituant la participation financière de Saint-Valérien pour l'embauche d'un agent communautaire.

2014-73 Adoption du règlement # 2014-281 établissant le Programme de subvention « Saint-Valérien | Habitation durable »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valérien désire mettre en œuvre un programme de subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables, et que ce projet sera applicable spécifiquement au quartier Ruisseau-Raphaël à titre de projet pilote ayant pour objectif de valider l'adaptabilité du programme Habitation Durable pour une petite communauté;

ATTENDU QUE, par l'application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité de Saint-Valérien peut, par règlement, adopter un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien réserve une somme de 30 000\$ pour 2014 aux fins de verser des subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par M. Alain Lachapelle lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2014;

ATTENDU QUE le Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable¹ précise au point 5.4 (Dispositions fiscales et financières) qu'une municipalité peut, dans l'exercice d'un pouvoir d'aide visé par la Loi sur les compétences municipales (LCM, art. 90 et 92) et en vertu de ses compétences en environnement (art. 4), établir un programme d'aide au

¹ La collection de Guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable est disponible sur le site Web du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. »»www.mamrot.gouv.qc.ca

bâtiment durable prenant la forme d'un montant équivalent au coût du permis, d'un montant fixe ou d'un crédit de taxe. Le programme d'aide s'applique aux propriétaires d'une unité d'habitation de même qu'à ceux qui ne sont pas assujettis à la Loi sur l'interdiction de subvention municipale, selon l'article 90 de la LCM (4e alinéa). La municipalité déterminera le montant de l'aide de manière à respecter sa capacité financière;

En conséquence, il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le règlement # 2014-281 est et soit adopté, et qu'il est, par le présent règlement, ordonné et statué d'appliquer le programme de subvention « Saint-Valérien | Habitation durable » édition 2014 selon les règles d'application établies au document de mise en œuvre annexé au présent règlement.

Adopté ce 5^e jour du mois de mai 2014.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Correspondance

2014-74 Renouvellement adhésion à la SADC, au CLD et l'AQME

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette inc., au CLD Rimouski-Neigette au montant de 25\$ et à l'Association Québécoise pour la maîtrise de l'énergie au montant de 224.20\$ et de nommer M. Robert Savoie, maire comme représentant pour ces 3 organismes.

2014-75 Don – Marche de l'espoir Sclérose en plaques

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de faire un don de 25\$ pour la marche de l'espoir de la Sclérose en plaques pour la participation de Mme Isabelle Grenier, résidente de Saint-Valérien.

2014-76 Autorisation d'achat casque et gants pour pompiers

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un casque et de 2 paires de gants pour pompiers chez Aréo-Feu au coût de 459.90\$ plus transport.

2014-77 Virement emprunt rue du Coteau

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser un virement de 849.41\$ au compte 21783 pour le paiement des intérêts de l'emprunt rue du Coteau dus le 5 mai 2014.

2014-78 Remboursement de l'emprunt temporaire

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement de l'emprunt temporaire selon les disponibilités financières de la Municipalité.

2014-79 Collecte des gros rebuts

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que la collecte des gros rebuts par Services Sanitaires Alain Deschênes se tiendra le vendredi 6 juin 2014, au coût de 125\$/heure, la municipalité fournissant un employé pour la collecte.

2014-80 Formation de 2 comités ad hoc Habitation Durable et service de garde

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité de nommer MM. Robert Savoie et Jasmin Michaud pour faire partie du comité ad hoc Habitation Durable, et Mme Jovette Taillefer et MM. Robert Savoie et Alain Lachapelle pour faire partie du comité Service de garde scolaire.

2014-81 Corporation de gestion du bâtiment de l'église

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des organismes membres de la Corporation de gestion du bâtiment de l'église telle que soumise.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h30 par Jean-François Beaulieu et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire